

Décret BACS

Appliquer les obligations en matière de Building automation and control system

0,5 jour (3,5 heures)

Perfectionnement

Classe à distance

à partir de

555 € HT par personne (TVA en vigueur)

Contenu mis à jour le 06/10/2026. Document téléchargé le 09/10/2026.

Le secteur du bâtiment est l'un des principaux consommateurs d'énergie, représentant près de 45 % de la consommation énergétique en France. Dans ce contexte, il est impératif d'optimiser l'efficacité énergétique des bâtiments pour réduire leur empreinte écologique et atteindre les objectifs nationaux en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le décret BACS (Building Automation Control Systems) est un outil clé pour contribuer à ces économies d'énergie. En instaurant l'obligation d'équiper les bâtiments non résidentiels de systèmes de contrôle et d'automatisation, ce décret vise à favoriser une gestion plus efficace et plus économe de l'énergie.

Cette formation décrypte le décret BACS pour vous permettre de l'appliquer de manière efficace et pertinente sur vos bâtiments en exploitation.

Objectifs

- Comprendre le contexte réglementaire liés aux économies d'énergie
- Connaître les enjeux liés au décret BACS
- Avoir les clefs pour une mise en pratique

[Les compétences visées par cette formation font l'objet d'une évaluation.](#)

Compétences acquises

Comprendre les tenants et aboutissants de la réglementation et savoir mettre en pratique le décret

À qui s'adresse cette formation ?

- Maîtres d'ouvrage publics et privés
- Maîtres d'œuvre
- Responsables de portefeuille d'actifs
- Gestionnaires immobilier : Facility manager – Property manager – Asset manager

Prérequis

Aucun

Programme

1 Pendant votre formation

Décret BACS

Faire le point sur le contexte réglementaire français applicable aux bâtiments non résidentie

- Les enjeux environnementaux et climatiques
- L'impact de l'immobilier sur l'environnement et les accords de Paris
- Le décret tertiaire et les liens avec le décret BACS

Intégrer les principales disposition et les obligations du décret BACS

- Définir le décret et ses objectifs
- Maîtriser le champs d'application et les sanctions encourues
- Identifier les aides financières et conditions d'éligibilité

Application pratique du décret

- Le BACS (Building automation and control system) au sens du décret
- Les fonctions minimales attendues

Etude de cas : mise en conformité sur 3 typologies d'actifs différents (bureaux,logistique, commerce) et identification des bonnes pratiques de pilotage énergétiques à mettre en place grâce au décret

Retours d'expériences : partage de méthodologies de pilotage et de points de vigilancerelatifs aux parties prenantes à engager

Financement

Plusieurs dispositifs de financement sont accessibles via les OPCO (Opérateurs de Compétences), organismes agréés par le ministère du Travail dont le rôle est d'accompagner, collecter et gérer les contributions des entreprises au titre du financement de la formation professionnelle.

Pour plus d'information, une équipe de gestionnaires SKOLAE Formation spécialisée vous accompagne dans le choix de vos formations et la gestion administrative.

Nous contacter pour en savoir plus →

Intervenants

Nayla ARROUM
CBRE

Modalités pédagogiques

Équipe pédagogique :

Un consultant expert de la thématique et une équipe pédagogique en support du stagiaire pour toute question en lien avec son parcours de formation.

Techniques pédagogiques :

Alternance de théorie, de démonstrations par l'exemple et de mise en pratique grâce à de nombreux exercices individuels ou collectifs. Exercices, études de cas et cas pratiques rythment cette formation.

En fin de formation, un retour d'expériences à distance est organisé, via un dispositif de classe virtuelle, pour un feedback à froid et des échanges sur les pratiques depuis la fin du présentiel.

Ressources pédagogiques :

Un support de formation présentant l'essentiel des points vus durant la formation et proposant des éléments d'approfondissement est téléchargeable sur notre plateforme.

[Accessibilité aux personnes en situation de handicap](#)

Détails de la session

Le 1 juillet 2027 (0,5 jour / 3,5 heures)

À distance

Le 1 juillet 2027 À distance

- 1 juillet 2027 9h00 – 17h30